

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : 20 mai 2020

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	1 ^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 ^{ème} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	DELADRIERE	Bernard	3 ^{ème} adjoint	M.	BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4 ^{ème} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	5 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	KATE	Marie-Hélène	6 ^{ème} adjoint	Mme	RIVIERE	Monique	Conseillère municipale
M.	SAKOUMORY	Claude	7 ^{ème} adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
Mme	VERGER	Claudine	8 ^{ème} adjoint	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	9 ^{ème} adjoint	M.	CHARLES	Pierre-Henry	Conseiller municipal
Mme	FROGIER	Vaea	10 ^{ème} adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal

Représentés :

M. Alain RAVUT (procuration donnée à M. Armand ESPOSITO)
 Mme Valérie BOLO (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Florent PERRIN (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 Mme Francesca PAAGALUA (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)

Absents :

M. Philippe MARTIN
 Mme Lindsay AMOSALA
 Mme Marguerite FILIMOHAAU
 Mme Monique JANDOT
 M. Léonard SAM
 Mme Hélène MALAVAL
 Mme Célestine VILI

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Mme Marie-Hélène KATÉ est désignée Secrétaire de séance.

4 JUIN 2020

DELIBERATION N°22/20/VAPPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR 4 DE L'EXERCICE 2019**Le conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 28 mai 2020,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°91/10/XII du 23 décembre 2010 portant organisation des services municipaux de la ville du Mont-Dore,

Vu la délibération n°13/19/III du 21/03/2019, approuvant le Budget Primitif annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°81/19/VIII du 29/08/2019, portant décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°13/2020 du 20 mai 2020,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 mai 2020, et après en avoir délibéré,

DECIDE :**Article 1 :** Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice PELAGE, vote le compte administratif du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	10 777 854
Dépenses totales de fonctionnement	10 777 854
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	-

Recettes totales d'investissement	35 000 000
Dépenses totales d'investissement	5 840 937
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019	29 159 063

Résultat de clôture de l'exercice 2019	29 159 063
---	-------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2019.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2019, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	-
Solde des restes à réaliser en investissement	-
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2019	29 159 063
Résultat définitif de l'exercice 2019	29 159 063

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 04 JUIN 2020
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 05 JUIN 2020
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 MAI 2020
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Président de séance

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales



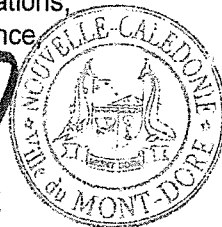
Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

4 JUIN 2020

CONTRÔLE DE LEGALITE

Maurice PELAGE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)